



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 11 JUIN 2024.

PV N. 42

**PRESENTS** : M. Marc GIRAUD (Président)

M. Frédéric TALABOT - M. Marc LATOUR - M. Stéphane PEDENON (Secrétaire de séance).

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

\*\*\*\*\*

## DEPARTEMENTAL 1

**Match N. 26187543, journée 20, poule unique, LIMOGES JS LAFARGE (2) – FC OCCITANE (1)**

Le club de **LIMOGES LAFARGE**, sera débité de la somme de 21 € pour FMI hors délai.

## DEPARTEMENTAL 2

**Match N. 26266152, journée 21, poule A, AS ST JUNIEN (2) – ANF 87 (1)**

Le club de **ST JUNIEN**, sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.



**POLE COMPETITIONS  
PROCES – VERBAL  
COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**

**DEPARTEMENTAL 3**

**Match N. 26316550, journée 15, poule D, FC ST PRIEST SOUS AIXE (2) – US VAYRES ST MATHIEU (1)**

Suite à la décision de la Commission d'Appel de la LFNA du 24/05/2024 demandant à la commission compétitions séniors du district de statuer sur la décision finale de la rencontre,

La commission,

- Décide de s'en tenir au résultat du match joué le 26/05/2024 à savoir :

**ST PRIEST SOUS AIXE (2) 1 but – US VAYRES ST MATHIEU (1) 1 but**

**DEPARTEMENTAL 4**

**Match N. 26226156, journée 22, poule A, ST BONNET DE BELLAC (1) – AZAT LE RIS (1)**

Le club de **ST BONNET DE BELLAC**, sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.

**Match N. 26236398, journée 22, poule B, LIMOGES AFP (3) – SC VERNEUIL SUR VIENNE SC (3)**

Le club de **LIMOGES AFP**, sera débité de la somme de 21 € pour FMI hors délai.

**Match N. 26322998, journée 22, poule C, AS EYMOUTIERS (2) – FC OCCITANE OC(2)**

Le club de **AS EYMOUTIERS**, sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.

**DEPARTEMENTAL 5**

**Match N. 26318582, journée 22, poule B, ST MARTIN TERRESSUS – BUJALEUF**

Le club de **ST MARTIN TERRESSUS**, sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## COUPE HAUTE-VIENNE

Deux équipes de D3 seront récompensées par le « **Trophée CENDRILLON** », pour avoir été le plus loin dans cette compétition, à savoir en **1/8<sup>ème</sup> de Finale**.

- **US FEUILLARDIERS**
- **ST PREIST TAURION RSC**

## ENGAGEMENTS

### SAISON 2024-2025

La composition des poules se fera le mardi 09 juillet 2024, lors de la réunion de la Commission Compétitions Séniors.

- Date limite engagement (D1 à D4) : le 5 juillet 2024.

- Date limite d'engagement D5 : le 2 Août 2024.

- ENGAGEMENTS sur footclubs :

Période hivernale :

- Les clubs ne souhaitant pas jouer à domicile en nocturne en Seniors lors de la période hivernale allant du 15 Novembre au 15 Février devront en faire la demande lors de leur engagement. Leurs rencontres seront alors fixées pour cette période aux Dimanches à 15H00.

- La commission demande aux clubs de se rapprocher de leurs communes pour savoir s'ils auront l'autorisation ou non d'utiliser les infrastructures en nocturnes pour les compétitions.

**Le Président,**

Marc GIRAUD

**Le Secrétaire de séance,**

Stéphane PEDENON